

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 675

présenté par  
M. Reiss  
-----**ARTICLE 16**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« après consultation du conseil économique, social et environnemental régional ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les CESER méritent d'être consultés pour élaborer la carte des formations professionnelles initiales d'un territoire régional.